



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 décembre 2007**

Délibération n° 2007-4618

commission principale : finances et institutions

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2008 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Rapporteur : Monsieur Darne**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 6 décembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2007

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, M. Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieu, MM. Gignoux, Gigot, Girod, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Palreja, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvion de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Terracher, Tête, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vatié, Vincent.

**Absents excusés :** MM. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Muet (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Duport (pouvoir à M. Abadie), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Blein (pouvoir à M. Beauverie), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Mme Bertrix (pouvoir à M. Sauzay), MM. Bideau (pouvoir à Mme Nachury), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet (pouvoir à M. Meyer), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme De Coster (pouvoir à M. Julien-Laferrière), MM. Delorme (pouvoir à M. Denis), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Passi), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Guétaz (pouvoir à M. Linossier), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Deschamps), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Rivalta), M. Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Petitjean), Pesson (pouvoir à M. Bonnard), MM. Rendu (pouvoir à M. Gigot), Roche (pouvoir à M. Claisse), Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Rémont).

Absents non excusés : M. Chaffrignon, Mme Decriaud, MM. Guillemot, Lévêque, Marquerol, Mme Mosnier-Lai, M. Nardone, Mme Peytavin, MM. Philip, Thivillier, Uhlrich, Vial, Mme Yéréman.

**Séance publique du 18 décembre 2007****Délibération n° 2007-4618**

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2008 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2008 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté en équilibre, dépenses et recettes, à la somme de 6 600 000 €.

Ce budget hors taxes est établi selon la nomenclature M 14, mais séparément du budget principal, pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par la Communauté urbaine et assujetties à la TVA. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne correspondent ni à des charges de personnel, ni à des charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal. Le budget annexe n'est qu'un démembrement du budget principal et l'équilibre s'apprécie globalement.

La réglementation impose une comptabilisation des achats et des travaux, en fonctionnement, puis le transfert des biens équipés en stock, avant de pouvoir être vendus, ce qui crée des recettes de fonctionnement et constitue un déstockage des biens.

En 2008, cinq opérations seront suivies dans ce budget annexe :

- la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°,
- la ZAC de la Saulaie à Oullins,
- la ZAC du Nouveau bourg à Saint Romain au Mont d'Or,
- la ZAC de Parilly à Vénissieux
- la ZAC du Vieux Bourg à Vénissieux.

La synthèse du budget est présentée dans le tableau n° 1 ci-dessous :

**Budget primitif 2008 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - équilibre général - (en €) - tableau n° 1**

| Libellé                                 | Budget primitif 2007 | Budget primitif 2008 | Evolution en % |
|-----------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| <b>fonctionnement</b>                   |                      |                      |                |
| cessions de terrains aménagés           | 1 000 000            | 1 000 000            | 0              |
| <b>total des produits réels</b>         | <b>1 000 000</b>     | <b>1 000 000</b>     | <b>0</b>       |
| compte de stocks                        | 1 000 000            | 2 700 000            | 170            |
| <b>total recettes de fonctionnement</b> | <b>2 000 000</b>     | <b>3 700 000</b>     | <b>85</b>      |

|                                         |                  |                  |            |
|-----------------------------------------|------------------|------------------|------------|
| acquisitions de terrains                | 0                | 660 000          | n.s        |
| études                                  | 20 000           | 70 000           | 250        |
| travaux                                 | 980 000          | 1 970 000        | 101        |
| <b>total des charges réelles</b>        | <b>1 000 000</b> | <b>2 700 000</b> | <b>170</b> |
| compte de stocks                        | 1 000 000        | 1 000 000        | 0          |
| <b>total dépenses de fonctionnement</b> | <b>2 000 000</b> | <b>3 700 000</b> | <b>85</b>  |
| <b>investissement</b>                   |                  |                  |            |
| avance remboursable du budget principal | 0                | 1 478 947        | n.s        |
| acomptes et avances régularisés         | 0                | 200 000          | n.s        |
| créances sur des particuliers           | 0                | 221 053          | n.s        |
| <b>total des produits réels</b>         | <b>0</b>         | <b>1 900 000</b> | <b>n.s</b> |
| compte de stocks                        | 1 000 000        | 1 000 000        | 0          |
| <b>total recettes d'investissement</b>  | <b>1 000 000</b> | <b>2 900 000</b> | <b>190</b> |
| acomptes et avances versés              | 0                | 200 000          | n.s        |
| <b>total des charges réelles</b>        | <b>0</b>         | <b>200 000</b>   | <b>n.s</b> |
| compte de stocks                        | 1 000 000        | 2 700 000        | 170        |
| <b>total dépenses d'investissement</b>  | <b>1 000 000</b> | <b>2 900 000</b> | <b>190</b> |
| <b>budget total</b>                     | <b>3 000 000</b> | <b>6 600 000</b> | <b>120</b> |

Ce budget, créé en 1988, a permis la gestion directe de dix opérations. Aujourd'hui, cinq nécessitent une inscription de crédits pour 2008.

Au 1er janvier 2007, les avances remboursables du budget principal au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe représentaient 5 487 823,23 €. Les écritures en fonctionnement et en investissement pour une cession en annuité à la SCI du Parc de Gerland à Lyon 7° devraient permettre un remboursement partiel de ces avances à hauteur d'environ 790 000 € avant la fin de l'exercice 2007.

En 2008, le niveau des dépenses d'aménagement (2 700 000 M€) et la régularisation d'une avance sur marché (200 000 €), soit un total de 2 900 000 €, n'est pas couvert par les recettes : cessions (1 M€) et les autres inscriptions relatives au remboursement d'une avance sur marché (200 000 €) et d'une créance sur particulier (221 053 €). Aussi, une participation, sous forme d'avance remboursable, sera-t-elle nécessaire pour équilibrer la section d'investissement pour un montant de 1 478 947 €.

Les recettes seront attendues pour des ventes de terrains aménagés dans la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or pour 200 000 € et dans la ZAC du Parc de Parilly à Vénissieux pour 800 000 €.

Les dépenses concernent essentiellement la poursuite des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics qui seront réalisés dans la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° pour 1 400 000 € et dans la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or pour 470 000 €.

Des acquisitions seront réalisées sur la ZAC du Parc de Parilly à Vénissieux à hauteur de 660 000 €.

La ZAC de la Saulaie à Oullins et la ZAC du Vieux Bourg à Vénissieux devraient recevoir des aménagements de finition pour, respectivement, 80 000 et 20 000 €.

Les études de maîtrise d'œuvre concernent les ZAC du Parc de Parilly à Lyon 7° (40 000 €) et du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or (30 000 €).

Le tableau ci-dessous présente le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe par opération, sur la section de fonctionnement en mouvements réels.

**Budget primitif 2008 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - section de fonctionnement - présentation par opération - tableau n° 2**

| Opérations                               | Dépenses<br>2008 | Recettes<br>2008 | Charge nette<br>2008 |
|------------------------------------------|------------------|------------------|----------------------|
| <b>fonctionnement - mouvements réels</b> |                  |                  |                      |
| ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°         | 1 400 000        | 0                | 1 400 000            |
| ZAC de Saint Romain au Mont d'Or         | 500 000          | 200 000          | 300 000              |
| ZAC de Parilly à Vénissieux              | 700 000          | 800 000          | - 100 000            |
| ZAC du Vieux Bourg à Vénissieux          | 20 000           | 0                | 20 000               |
| ZAC de la Saulaie à Oullins              | 80 000           | 0                | 80 000               |
| <b>total des mouvements réels</b>        | <b>2 700 000</b> | <b>1 000 000</b> | <b>1 700 000</b>     |

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet de budget primitif pour 2008 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 6 600 000 €.

**2° - Précise**, qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires pour les montants inscrits par compte à deux chiffres en investissement et en fonctionnement par chapitres globalisés, conformément à l'instruction comptable M 14. Les indications par opération n'ont pas un caractère réglementaire et ne sont pas exécutoires pour le comptable public.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,